

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 100

Artikel: Les produits de lessive

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272372>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE CRÉDIT

Un avis objectif sur les différentes manières d'acheter maintenant et de payer plus tard est donné dans « About Credit », cette petite brochure anglaise, publiée par le « Consumer Council », qui entretient, cette fois, les lecteurs des diverses formes d'emprunt. Simplement écrit, aisément compréhensible, « About Credit » rendra de grands services à celui ou à celle qui veut emprunter.

Certaines méthodes d'emprunt offrent plus de commodités que d'autres. Certaines sont meilleur marché, bien qu'elles coûtent en réalité plus que la plupart des gens ne le pensent. « Vous seul pourrez décider celle qui convient le mieux à vos besoins », dit le petit livre.

« BUDGET ACCOUNT »

Certains magasins accordent un crédit permanent, mais payable régulièrement, et pendant lequel le client peut acheter tout ce qu'il veut, mais sans dépasser une certaine somme. Cependant, ce mode d'achat est assez coûteux, vu que le taux d'intérêt annuel peut être plus que doublé si l'on use du crédit à intervalles réguliers.

CRÉDIT COMMERCIAL

C'est un crédit préparé par le détaillant, très variable selon la maison qui vend.

CARTES DE CRÉDIT DES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Ce système est fort bon marché pour les membres de ces sociétés, mais le choix de la marchandise est plutôt restreint.

MAISONS DE FINANCEMENT

Si vous désirez moderniser votre maison, y installer le chauffage central, transformer votre cuisine ou construire un garage, et, pour cela, vous faire prêter une certaine somme, vous pouvez avoir recours à un emprunt personnel dans une maison de financement. Celles-ci sont des compagnies qui prêtent de l'argent aux commerçants pour financer des transactions de location-vente et de vente à crédit et qui sont également disposées à prêter à des privés, afin de financer certains projets. Aucune caution n'est nécessaire. La com-

la signature. Il va de soi que les mensualités qu'exige un contrat de location-vente doivent être payées régulièrement, faute de quoi la marchandise est reprise sans autre par celui qui la loue, puisque, en somme, elle lui appartient, tant que le prix total n'a pas été payé.

Un loueur peut rendre volontairement la marchandise à n'importe quel moment s'il n'est plus apte à verser les mensualités exigées. Cependant, toutes les mensualités précèdent la date de retour de la marchandise doivent être réglées.

Si, d'autre part, un loueur veut s'acquitter en une seule fois de toute sa dette alors qu'il a déjà payé la moitié, il doit quand même en payer l'intérêt entier. Evidemment, l'intérêt peut varier selon les maisons de location-vente. Ainsi, des sociétés coopératives peuvent offrir au loueur de meilleures conditions que certains petits commerçants. Avant de signer un contrat, le loueur fera bien de comparer les offres de diverses maisons. Et quand vous comparez les taux d'intérêt (n'oubliez pas de comparer aussi les prix au comptant !), assurez-vous si le taux concerne le solde de la dette ou — ce qui est si souvent le cas — la somme entière. Il y a, en tout cas, une différence entre le véritable taux de l'intérêt et celui qui a été fixé.

Quoi qu'il en soit, même si le système location-vente n'est pas le moyen le moins cher d'acheter à crédit, il est, du moins, l'un des plus commodes, les formalités étant minimales.

VENTE A CRÉDIT

Quelle différence y a-t-il entre la location-vente et la vente à crédit ? Pour le client, le coût est le même. Dans les deux cas, un dépôt et des acomptes sont payés, mais avec la location-vente, la marchandise est un bien de louage, saisisseable si le loueur a du retard dans ses mensualités. Dans la vente à crédit, la marchandise est acquise à l'acheteur dès qu'il a effectué son premier versement. Si l'acheteur se met en retard avec les acomptes, la marchandise ne peut lui être enlevée comme elle l'est, dans les mêmes circonstances, quand il y a location-vente, mais il peut être poursuivi pour dette par les tribunaux.

Comme la location-vente, la vente à crédit n'est pas réglementée par la loi, et son coût peut varier considérablement. Certains commerçants offrent des rabais substantiels si la dette est payée en entier bien avant l'échéance ou dans un minimum de temps. Il faut donc comparer les conditions qu'offrent les différentes maisons de vente avant de se lancer...

A noter que toute location qui conduit à la vente devrait être, comme la vente à crédit, en tous points conforme à la législation concernant la vente par acomptes (versement initial d'une certaine importance, droit de résiliation de quelques jours), que, selon la Cour, « la location-vente est au plus haut point propre à tourner les dispositions légales sur la vente par acomptes » et que, selon le Dr Stoffer, de la Société suisse des juristes, « on doit voir dans le contrat de location-vente une vente par acomptes déguisée lorsque l'objet de location, selon le désir exprès ou tacite des parties, doit devenir la propriété du locataire après paiement de tous les acomptes ou lorsque le loyer est fixé de telle manière qu'avec le paiement de la dernière mensualité, le prix de vente sera atteint... ».

Quoi qu'il en soit, n'importe qui peut conclure un tel contrat, en somme coûteux, mais fort tentant, puisqu'on peut jouir de la marchandise avant de l'avoir payée. Mais le jeune fille ou le jeune homme qui n'a pas atteint l'âge de 21 ans doit être cautionné par un adulte s'en portant garant et s'engageant à payer l'arrière en souffrance ou la somme impayée.

L'ACHAT PAR ORDRE POSTAL

L'achat par ordre postal d'après un catalogue est un moyen d'emprunter gratuitement, en peu de temps, mais les prix de catalogues sont moins souples que les prix de magasins. L'économie ainsi des articles de vente et les difficultés de vente n'ont pas beaucoup d'effet sur eux. Et il n'est pas rare qu'ils soient plus élevés que ceux des boutiques.

LES CHÈQUES COMMERCIAUX

Les magasins qui acceptent les chèques commerciaux paient environ 12 1/2 % de la valeur nominale de chaque chèque à la compagnie faisant le commerce de ces chèques, et cela revient évidemment fort cher au client... Mais, fait remarquer « About Credit », avec un chèque commercial, l'acheteur est considéré comme un client payant comptant

et peut, de ce fait, emporter la marchandise sans délai.

EN DÉFINITIVE A COMBIEN REVIENT LE CRÉDIT ?

Certainement à un prix nettement supérieur au prix d'achat comptant. On doit surtout mettre en garde les gens contre les produits dont le prix a tendance à baisser, car si l'on a tout intérêt à acheter à crédit s'il y a rencherissement ensuite, on ne fait pas une bonne affaire dans le cas contraire. Il faut en tout cas toujours se renseigner pour savoir si le coût du produit qu'on veut acheter à crédit a tendance à augmenter ou à diminuer.

Il convient enfin, avant d'acheter de la marchandise à crédit, d'additionner soigneusement les mensualités exigées et l'acompte initial, et de comparer le résultat avec le prix réel de cette marchandise. On peut avoir des surprises !

L'Helvétique.

**la page
de
l'acheteuse**
**qui veut connaître
ses produits, ses prix,
son pouvoir d'achat**

LES PRODUITS DE LESSIVE

Actuellement, le marché est envahi par une diversité de produits de lessive sans cesse grandissante, si bien que la consommation a vraiment de la peine à s'y retrouver. D'innombrables prospectus, concours, annonces, télographes rapportent en termes superlatifs des résultats de lessive fabuleux, jamais encore obtenus. On parle de blanc plus blanc que le blanc, du blanc le plus éblouissant du monde. Mais cette réclame ne donne que très rarement des informations vraiment objectives.

C'est pourquoi l'Institut suisse de recherches ménagères a rédigé une publication donnant des renseignements sur la composition des produits de lessive et la fonction de leurs éléments.

LES COMPOSANTS

Chaque produit de lessive contient des particules détersives. Elles peuvent être du savon ou de la matière synthétique. En s'insérant entre le textile et la saillisse (poussière, suie, gras, etc.) les particules séparent les saillisses du tissu et les enlèvent. Les taches « colorantes » (thé, café, vin, fruits, etc.) sont blanchies au moyen d'ingrédients chimiques, de produits à blanchir à base de chlore ou d'oxygène tels que perborate, pour ne nommer que le plus fréquemment utilisé.

Les substances organiques telles que le sang, le cacao, etc., les albumines surtout, doivent être dissoutes à l'aide d'enzymes. Ce sont des substances particulièrement actives qui dissolvent biologiquement les matières albuminoides et les graisses. On peut comparer ce procédé à celui de notre digestion. Les produits contenant des enzymes sont souvent appelés « bio-actifs ».

Pour transformer le calcaire de l'eau en une substance inoffensive, on insère aux produits de lessive des polyphosphates, appelés adoucissants rapides. Si l'eau dure n'est pas adoucie, une grande partie du savon ajouté à cette eau sera décomposé. Il forme un résidu appelé « savon-calcaire », n'a aucun pouvoir détersif, au contraire surcharge le linge et peut le déposer sur le linge et dans la machine à laver. Les substances détergentes synthétiques peuvent également réagir et se décomposer dans l'eau dure, en formant des dépôts inorganiques. Le linge ainsi encrouté a un toucher désagréable et s'abîme beaucoup plus rapidement. La quantité d'adoucissant rapide intégrée dans les poudres de lessive suffit en général pour l'eau d'une duréte de 30° français au maximum.

Les azurants optiques sont des substances fluorescentes, des cristaux ébranlant les fibres textiles, transformant et reflétant les rayons ultraviolets invisibles à l'œil — en une lumière visible. Ils font paraître le linge blanc plus blanc qu'il ne l'est en réalité. Les couleurs semblent plus vives et rafraîchies.

Comme de longue date déjà, les fabricants de textiles procèdent à l'azurage du linge blanc et de couleurs, il est compréhensible, sinon logique, que les fabricants de poudres à lessive ajoutent de l'azurant optique à leurs produits en vue de restaurer au linge l'aspect de ce blanc ou de ces couleurs vives.

Les azurants optiques ne portent aucun préjudice au linge. Les teintes dites « pastels » peuvent parfois changer de nuance.

Les azurants optiques jaunissent lorsqu'ils sont exposés à une lumière intense. Aussi peut-il arriver de sortir de la machine un linge éblouissant de blanc et de le retrouver jauni après l'avoir fait sécher trop longtemps au soleil. Pour que le linge reste blanc, il faut le faire sécher à l'ombre, dans une penderie à l'intérieur ou dans un séchoir électrique, par exemple un tumbler. Si l'on ne veut pas renoncer à faire sécher au soleil, il faut rentrer le linge encore légèrement humide, car les azurants optiques jaunissent surtout si le linge sec est exposé longtemps au soleil.

Si l'on veut laver son linge sans azurants optiques, on peut utiliser un produit de prélavage non seulement pour le prélavage mais aussi pour le lavage, à condition que le linge ne soit pas trop sale.

POUR LE LINGE BLANC ET DE COULEURS

Pour laver ce linge à une température de 90°, respectivement de 60° C, on peut utiliser :

1. Produits de prélavage - produits de lavage

Les produits à base de savon ou contenant une quantité minimale de matières premières synthétiques possèdent un grand pouvoir détersif, efficace surtout à haute température. Ils sont naturellement tout à fait indiqués pour la cuisson. On les utilise en général combinés avec un produit de prélavage. Dans ce cas, il est important d'utiliser ensemble

des produits du même fabricant, parce qu'ils se complètent l'un l'autre.

2. Produits combinés (pour le prélavage et le lavage)

Ce sont des produits qui contiennent des substances détergentes à base de savon et de matières premières synthétiques. On les utilise pour le prélavage et le lavage. Ce sont des produits à « packet unique », appelés également produits combinés. Ces produits très faciles à l'emploi, présentent l'avantage de simplifier le travail. Ils donnent de bons résultats si le linge est normalement sale.

3. Les produits de lessive synthétiques

Les produits de lessive synthétiques ont la propriété de dissoudre très facilement les matières grasses. Ils sont donc tout spécialement indiqués pour le lavage du linge fortement graisseux. On ne peut pas les utiliser dans les machines à laver parce qu'ils moussent trop.

ACTION SPÉCIALE

Comme, aujourd'hui, les produits de lessive contiennent en général tous les éléments nécessaires à un résultat satisfaisant, on n'utilise les produits auxiliaires que dans des cas spéciaux.

Si la duréte de l'eau dépasse 30° français, on ajoute au lavage de l'adoucissant rapide pour éviter des incrustations au linge et à la machine. Une adjonction est nécessaire au moment où le métal du tambour devient mat et le linge dur et désagréable au toucher. Il n'est pas encore trop tard, car les adoucissants rapides sont capables de dissoudre les incrustations déjà formées.

On ne doit pourtant pas ajouter trop d'adoucissant, parce que les poudres de lessive moussent trop dans de l'eau extrêmement douce. Si l'on diminue alors la quantité de la poudre, il est possible que le résultat du lavage ne soit plus satisfaisant.

Si le linge est fortement taché (thé, café, vin, fruits, etc.), l'adjonction d'un produit à blanchir s'impose au procès de cuisson.

Les revitalisants enveloppent d'un film très fin les fibres et rendent le textile moelleux au toucher. Il est important de savoir que les revitalisants ne supportent pas l'effet des produits de lessive. C'est la raison pour laquelle il faut les utiliser séparément. Avant le traitement, le linge doit être rincé à fond, faute de quoi l'effet voulé ne se produira pas, et le linge perdra toute ses qualités d'absorption. Il faut également se rendre compte qu'un dosage trop élevé de revitalisant rendra le linge mollassé et sans consistance.

Les revitalisants peuvent être utilisés pour le lavage à la main et à la machine. Dans l'automate on l'ajoute à la dernière eau de rinçage du programme. Il existe des machines qui exécutent cette opération automatiquement. On peut également utiliser le revitalisant après le programme normal dans un programme de rinçage d'une durée de 4 à 6 minutes. Ensuite le linge est essoré ou non, suivant le cas.

On utilise des revitalisants surtout pour le linge fin. En général, il est superflu pour le linge de ménage normal, à l'exception des linges épousés et des tricots qu'on aime bien souples.

La publication « Produits de lessive » comprend en outre une liste complète de tous les produits de lessive pour le linge blanc et de couleurs et des produits auxiliaires comme adoucissants rapides, produits à blanchir et revitalisants textiles, expérimentés et approuvés par l'IRM.

En ce qui concerne les produits pour le linge fin, il existe une publication séparée. On y trouve tous les produits de lessive pour le linge fin — leur qualité et leur prix, le dosage pour le linge normalement sale, ainsi que quelques règles générales pour le lavage du linge fin.

Ces deux publications sont envoyées contre paiement à l'avance de 1 fr. 10 (plus port) sur le compte de chèques postaux Zurich 80-41571, ou en timbres-poste à l'Institut suisse de recherches ménagères, IRM, Nordstr. 31, 8035 Zurich.



**INSTITUT DE BEAUTÉ
LYDIA DAÏNOW**

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Codex

Rue Pierre-Fatio 17
Tél. (022) 35 30 31

Genève
Membre de la FREC